Image not found or type unknown

Dégat des eaux - relogement

Par **inesnadege**, le **18/11/2014** à **10:13**

Bonjour

Je suis propriétaire d'un appartement qui est en location
la locataire a eu un dégat des eaux avec remontés capillaires dans les murs(humidite et champignons dans les murs) dont nous savons pas dont cela vient,nous éliminons au fur et a mesure les problèmes possibles

Mais il nous faudrait cassé les toilettes (il n'y en a qu'un)afin peut être de trouver la fuite et la réparé

Ma question:
- Est ce que la locataire doit se relogé par ces propres moyens
- Est au propriétaire de prendre cela en charge
- Est a la charge de l'assurance

Merci de vos répons

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés